

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Lundi 23 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Lundi 23 janvier 2023

**Mardi 31 janvier de l'an deux mille vingt trois
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Frédéric CLERMONT est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Donne pouvoir à F. GIRO	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Donne pouvoir à I. DESBORDES	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Donne pouvoir à S. BRINGTOWN	X
Fabien CATOIRE	X		
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Donne pouvoir à B. CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG		Donne pouvoir à P. CHAMOULEAU	X
Hortense CHARTIER		Donne pouvoir à M. RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE	X		
Michael GISQUET	X		



DELIBERATION N° 2023.01.08 : CREATION DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - COLLECTIVITE ENTRE 20 000 ET 40 000 HABITANTS - CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du 26 janvier 2023, portant modification du tableau des effectifs,

Considérant à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le dernier recensement INSEE, réceptionné en décembre 2022, comptabilise la population brugeaise à 20 066 habitants et donc que la strate démographique des 20 000 habitants est dépassée.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'ajuster le poste de Directeur général des services au regard de la nouvelle strate démographique d'appartenance de Bruges.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**

- **DE CREER** le poste de Directeur général des services (DGS) d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants, emploi permanent et à temps complet.
 - Ce poste de DGS est qualifié comme un emploi fonctionnel conformément au code général de la fonction publique
 - Cet emploi peut être pourvu :
 - o par un fonctionnaire titulaire détaché relevant de la catégorie A
 - ou
 - o par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.
 - L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de Directeur général des services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.
- Il peut bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction dans les conditions réglementaires prévues.
- Il bénéficie également de la NBI et du RIFSEEP applicables au sein de la collectivité (selon les délibérations en vigueur).
- Ce poste bénéficie, au regard des spécificités de l'emploi, de l'attribution soit d'un véhicule de fonction, soit d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Le choix de l'option sera acté lors du recrutement et fera l'objet d'arrêtés du Maire.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget de la ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA